

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
SENS
36, Boulevard MARECHAL FOCH - BP
616
89106 SENS CEDEX

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Allan SCHINAZI Avocat
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO

Référence : Votre courrier du 26 février 2018

Rédacteur : 'f

Maître,

Par correspondance citée en référence, vous avez souhaité appeler mon attention sur une verbalisation concernant le véhicule de l'entreprise de Monsieur

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à **COURLON SUR YONNE(89140)** en date du **22/05/2017** à **00h00**, par procès verbal n° _____ dressé par **Service ANR**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après étude, je vous informe que j'ai décidé de réserver une suite favorable à votre demande, et de classer sans suite cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à SENS CEDEX, le 07/03/2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
Le Commissaire de Police Thibaut
REBOURG

Léon RENTMEISTER
Commandant de Police
